

SÉANCE du 4 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le quatre avril, à 18 heures 30,
Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nelly MEUNIER-CHANUT, Maire

Nombre de membres :

En exercice : 19

Date de convocation : 31 mars 2023

Qui ont pris part à la délibération : 19

Présents : Jean-Claude BOS, Bénédicte BOURGEON, Joël DEMULE, Carine PLUMIER, Philippe GELIN, Guy BUGAUD, Michel BAYLE, Isabelle BON, Sébastien GUILLOT, Mylène PLANKO, Alain BOURGEON, Michel BONNOT, Muriel RUSTAND, Jean-Yves CHARLES,

Absents excusés avec procuration : Dominique FONGARNAND a donné procuration à Jean-Claude BOS, Ophélie GOULEY a donné procuration à Carine PLUMIER, Géraldine SARRON a donné procuration à Joël DEMULE, Valentin CADEL a donné procuration à Sébastien GUILLOT,

Secrétaire de séance : Guy BUGAUD

Rapporteur : Joël DEMULE

N° DE2023-37

Objet : Approbation du Compte de Gestion 2022 - BUDGET ANNEXE « Logements »

Monsieur Joël DEMULE, 3ème adjoint au Maire, chargé des finances, des budgets, des subventions et de la vie économique, présente aux membres du Conseil Municipal le Compte de Gestion pour l'exercice 2022, établi par le Trésorier du Service de Gestion Comptable de Chalon-Sur-Saône qui s'établit comme suit :

| | Fonctionnement | Investissement | TOTAL |
|----------------------------------|----------------|----------------|-------------|
| Dépenses | 15 367,79 € | 31 726,09 € | 47 093,88 € |
| Recettes | 49 127,48 € | 31 442,97 € | 80 570,45 € |
| Résultats antérieurs | 32 865,23 € | -31 442,97 € | 1 422,26 € |
| Part affectée à l'investissement | 31 442,97 € | 0,00 € | 31 442,97 € |
| Solde | 35 181,95 € | -31 726,09 € | 3 455,86 € |

Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents.
Pour copie conforme.

Le Secrétaire,
Guy BUGAUD

Le Maire,
Nelly MEUNIER-CHANUT

